

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 106**20 février 1999****SOMMAIRE**

Alfri S.A., Luxembourg	page 5085	Force Cash S.A., Sicav, Luxembourg	5065, 5066
Ankaro Holding S.A., Luxembourg	5087	Forthungen International S.A.H., Luxembourg	5060
Antlo S.A., Luxembourg	5086	Fortis Fund, Sicav, Luxembourg	5062
Artim International S.A., Luxembourg	5079	Fortis Japan Funds, Sicaf, Luxembourg	5066
Bonvent S.A., Luxembourg	5083	Framec International S.A., Luxembourg	5060
Buhrmann Luxembourg S.A., Luxembourg	5074, 5075	Frintoil S.A., Luxembourg	5080
Cadimex Holding S.A., Luxembourg	5081	Futura S.A., Luxembourg	5084
Café Beim Louis, S.à r.l., Luxembourg	5078	Gedina Capital Investments S.A., Luxembourg	5060
Caixa Catalunya Foncliquet, Sicav, Luxembourg	5063, 5065	Genafi S.A., Mamer	5061
Camyba S.A., Luxembourg	5084	Geram International S.A., Luxembourg	5087
Capisco S.A., Luxembourg	5081	Gestar S.A., Luxembourg	5062
CGER Assurances Fund, Fonds Commun de Placement	5067	Gestimed S.A., Luxembourg	5062
Crown Properties S.A., Luxembourg	5078	Globe Interfin S.A., Luxembourg	5061
Diversind Finance S.A., Luxembourg	5042	Globus Europe Holding S.A., Luxembourg	5067
Dominick & Dominick Luxembourg S.A., Luxembourg	5043	Grand Hôtel Verwaltung S.A., Luxembourg	5075
Drayton S.A., Luxembourg	5080	Graphin S.A., Luxembourg	5083
E.B.I.M. S.A., Luxembourg	5077	Haram Participations Financières S.A., Luxembourg	5072
Ecology Development Finance Company S.A., Luxembourg	5042	Hobuch Finanz S.A., Luxembourg	5087
Elbey S.A., Luxembourg	5080	H.T.P.L. S.A., Luxembourg	5073, 5074
Elitek S.A., Luxembourg	5042	Infomedia S.A., Luxembourg	5071, 5072
Elphica Holding S.A., Luxembourg	5042	Ingeborg Investment S.A., Luxembourg	5080
Emav S.A., Luxembourg	5048	International Target Group S.A., Luxembourg	5084
Enov S.A., Luxembourg	5048	Isalp S.A., Luxembourg	5081
Entreprise Générale S.A., Luxembourg	5048	Japan Majors Fund, Sicav, Luxembourg	5069
Espace Ariane Immobilière S.A., Luxembourg	5049	Jonathan Finance Holding S.A., Luxembourg	5088
Eterlux S.A., Luxembourg	5046, 5048	Kontex International S.A., Luxembourg	5077
Eurobiz, S.à r.l., Luxembourg	5048	Kowac S.A., Luxembourg	5088
Eurocapfin S.A., Luxembourg	5044, 5045, 5046	Monex Holding S.A., Luxembourg	5082
Eurofinance Placements S.A., Luxembourg	5043, 5044	Music Man S.A., Luxembourg	5088
Europarthenon S.A., Luxembourg	5049, 5050	Nauticom S.A., Luxembourg	5078
Europe Bijoux Finanz S.A., Luxembourg	5082	Nouvelle «H-Aarau» S.A., Luxembourg	5082
Euro Promotions S.A., Windhof	5049	Ogla S.A., Luxembourg	5076
Ewen, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	5050	Palutra S.A., Luxembourg	5085
Exchange Participations Immobilière S.A., Luxembourg	5051	Parmeria S.A., Luxembourg	5076
Fabilor Investment S.A., Luxembourg	5081	Petrus International S.A., Luxembourg	5083
Face des Caprices, S.à r.l., Mersch	5051	Putnam High Income GNMA Fund, Sicav, Luxbg	5077
Feller Rock Processing, S.à r.l., Luxembourg	5051	Quartic S.A., Luxembourg	5079
Fenera Holding International S.A., Luxembourg	5053	Rodeco S.A.H., Luxembourg	5079
Fen-Greenfield (Soparfi) S.A., Luxembourg	5049	Siint Holding S.A., Luxembourg	5079
Fen-Portfolio S.A., Luxembourg	5053	SINFINA, Société Internationale de Financement S.A., Luxembourg	5075
Fidexco S.C., Howald	5051	Société d'Assistance Technique et Ecologique S.A., Luxembourg	5083
Figevi S.A.H., Luxembourg	5052, 5053	Sofidecor S.A., Luxembourg	5078
Figura International S.A., Luxembourg	5087	Sogeka S.A., Luxembourg	5084
Fimu S.A., Luxembourg	5054	Supinvest S.A., Luxembourg	5085
Financière des Minquiers S.A., Luxembourg	5054, 5055	Tempura S.A., Luxembourg	5085
Financière de Wiltz S.A., Luxembourg	5057, 5058	Tollamen S.A., Luxembourg	5082
Financière Stouff S.A., Luxembourg	5055, 5056	Triano Investissements S.A., Luxembourg	5086
Financière Touristique et Immobilière S.A., Luxbg	5054	Valuga S.A., Luxembourg	5086
Financière Villebois Mareuil S.A., Luxembourg	5056, 5057	Vdfinco S.A., Luxembourg	5076
Financière Zoé S.A., Luxembourg	5058, 5059	Vlamo S.A., Luxembourg	5086
Fina Strassen, S.à r.l., Strassen	5054		
Fintiles Investment S.A., Luxembourg	5059		
Flora Diffusion II, S.à r.l., Luxembourg	5060		

DIVERSIND FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 13.436.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

DIVERSIND FINANCE S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 9, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53040/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

ECOLOGY DEVELOPMENT FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 13.970.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

ECOLOGY DEVELOPMENT FINANCE COMPANY S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 9, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53046/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

ELITEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.916.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 août 1998

- Suite à la démission de Monsieur Claude Hermes, la société FINIM LIMITED, Jersey, a été cooptée Administrateur en son remplacement. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

- Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

ELITEK S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 9, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53047/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

ELPHICA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.739.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 août 1998

- Suite à la démission de Monsieur Bob Faber, la société FINIM LIMITED, Jersey, a été cooptée Administrateur en son remplacement. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

- Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

ELPHICA HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 9, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53048/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

DOMINICK & DOMINICK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 59.034.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 60, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(53041/275/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

DOMINICK & DOMINICK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 59.034.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
tenue à Luxembourg le 14 décembre 1998*

Il résulte dudit procès-verbal que:

DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG a été renommé réviseur indépendant de la société.

Monsieur Paul L. Morgante n'est plus administrateur-délégué de la société mais reste toutefois administrateur de la société.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour extrait conforme
A. Schmitt
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 60, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53042/275/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

DOMINICK & DOMINICK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 59.034.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires
tenue à Luxembourg le 15 décembre 1998*

Il résulte dudit procès-verbal que:

Messieurs Paul L. Morgante, Vicent Crucifix, Paul Kennedy et Jacques Drossaert ont été réélus en tant qu'administrateurs de la société.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'année se terminant le 30 septembre 1999.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Pour extrait conforme
A. Schmitt
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 60, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53043/275/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

EUROFINANCE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 59.221.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROFINANCE PLACEMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 59.221, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement du notaire soussigné en date du 2 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 445 du 14 août 1997. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 460 du 25 août 1997.

L'Assemblée est ouverte à douze heures trente sous la présidence de Monsieur William Ghrenassia, administrateur de sociétés, demeurant à F-Vaucresson,

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie Arpea, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à B-Hondelange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des lettres recommandées en date du 17 novembre 1998.

II. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'année sociale qui commencera dorénavant le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre, l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 1998 finira le 30 novembre 1998.

- Modification afférente de l'article 12 des statuts.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 106.885 actions en circulation, 106.885 actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

V. Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social de la société qui commencera désormais le premier décembre et se terminera le trente novembre de l'année suivante.

Exceptionnellement, l'exercice social ayant commencé le premier janvier 1998 se terminera le 30 novembre 1998.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 12 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante: «L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W. Ghrenassia, S. Arpea, N. Didier, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 112S, fol. 88, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

F. Baden.

(53060/200/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

EUROFINANCE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.221.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1998.

F. Baden.

(53061/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

**EUROCAPFIN, Société Anonyme,
(anc. EURO-CLINVEST, Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 28.825.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURO-CLINVEST, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 28.825, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 30 août 1988, publié au Mémorial C numéro 312 du 26 novembre 1988.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant actes notariés :

- du 31 mai 1989 publié au Mémorial C numéro 316 du 6 novembre 1989;

- du 15 mai 1996, publié au Mémorial C numéro 291 du 14 juin 1996;

- du 22 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 719 du 24 décembre 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Laure Aboab-Liquard, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Ivan Cornet, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Olivier Peters, licencié en droit, demeurant à Erpeldange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour Ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Changement de la dénomination de la société de EURO-CLINVEST en EUROCAPFIN;
2. - Modification subséquente de l'alinéa 1^{er} de l'article 1^{er} des Statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer le nom de la Société. Elle sera désormais dénommée EUROCAPFIN.

Seconde résolution

En conséquence de la première résolution, le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de EUROCAPFIN.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Aboab-Liquard, I. Cornet, O. Peters, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} décembre 1998, vol. 837, fol. 89, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 décembre 1998.

J.-J. Wagner.

(53059/239/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

**EUROCAPFIN, Société Anonyme,
(anc. EURO-CLINVEST, Société Anonyme).**
Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.825.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROCAPFIN, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 28.825, constituée originellement sous la dénomination de EURO-CLINVEST suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 30 août 1988, publié au Mémorial C numéro 312 du 26 novembre 1988.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant actes notariés:

- du 31 mai 1989 publié au Mémorial C numéro 316 du 6 novembre 1989;
- du 15 mai 1996, publié au Mémorial C numéro 291 du 14 juin 1996;
- du 22 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 719 du 24 décembre 1997, et suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 novembre 1998, en voie de formalisation (acte contenant changement de la dénomination de la société en Eurocapfin).

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Laure Aboab-Liquard, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Ivan Cornet, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Olivier Peters, licencié en droit, demeurant à Erpeldange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire Instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour Ordre du Jour:

Ordre du jour:

1. - Réduction du capital social à concurrence de cinquante-huit millions sept cent quatre-vingt-un mille deux cent cinquante francs français (58.781.250,- FRF), pour le ramener de son montant actuel de deux cent trente cinq millions cent vingt-cinq mille francs français (235.125.000,- FRF) à cent soixante seize millions trois cent quarante-trois mille sept cent cinquante francs français (176.343.750,- FRF). Cette réduction est réalisée par réduction de 25% de la valeur de nominale de chaque action, représentant le montant du capital non encore libéré.

2.- Modification subséquente de l'article 3 des Statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social souscrit à concurrence de cinquante-huit millions sept cent quatre-vingt-un mille deux cent cinquante francs français (FRF 58.781.250,-), pour le ramener de son montant actuel de deux cent trente-cinq millions cent vingt-cinq mille francs français (FRF 235.125.000,-) à cent soixante-seize millions trois cent quarante-trois mille sept cent cinquante francs français (FRF 176.343.750,-).

Cette réduction est réalisée par réduction de vingt-cinq pour cent (25%) de la valeur de nominale de chaque action, représentant le montant du capital non encore libéré.

La valeur nominale de chaque action est donc réduite de vingt-cinq francs français (FRF 25,-) pour la ramener de son montant actuel de cent francs français (FRF 100,-) à soixante-quinze francs français (FRF 75,-).

Seconde résolution

En conséquence de la première résolution, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cent soixante-seize millions trois cent quarante-trois mille sept cent cinquante francs français (FRF 176.343.750,-) représenté par deux millions trois cent cinquante et un mille deux cent cinquante (2.351.250) actions d'une valeur nominale de soixante-quinze francs français (FRF 75,-) chacune, intégralement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Aboab-Liquard, I. Cornet, O. Peters, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} décembre 1998, vol. 837, fol. 89, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 décembre 1998.

J.-J. Wagner.

(53057/239/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

EUROCAPFIN, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.825.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 décembre 1998.

J.-J. Wagner.

(53058/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

ETERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 29.029.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale de la société ETERLUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 42, rue de l'Avenir, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 29.029, constituée par acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 octobre 1988, publié au Mémorial C N° 2 du 4 janvier 1989,

dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par-devant Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 septembre 1991, publié au Mémorial C N° 83 du 12 mars 1992.

L'assemblée est présidée par Madame Marie Jeanne Probst, fondée de pouvoirs, demeurant à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gian Piero Saggi, employé privé, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame le Président Marie Jeanne Probst, préqualifiée,

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement. Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Que suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1) Suppression à l'article 5 des statuts, du capital autorisé venu à échéance et insertion d'une disposition sur la forme des actions, de sorte que l'article 5 des statuts aura la teneur suivante

«Le capital souscrit de la société est fixé à LUF 40.000.000,- (quarante millions de francs luxembourgeois), représenté par 40.000 (quarante mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

2) Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restant ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

3) Suppression de l'article 14 et renumérotation des articles subséquents des statuts.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de supprimer, à l'article 5 des statuts, le capital autorisé venu à échéance et décide d'insérer une disposition sur la forme des actions, de sorte que l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à LUF 40.000.000,- (quarante millions de francs luxembourgeois), représenté par 40.000 (quarante mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Seconde résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restant ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de supprimer l'article 14 des statuts et de renuméroter les articles subséquents des statuts.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture d'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, donnée aux comparants, connu du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.J. Probst, G.P. Saddi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1998, vol. 112S, fol. 65, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

J. Delvaux.

(53053/208/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

ETERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 29.029.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 novembre 1998 acté sous le no 735/98 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(53054/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

EMAV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.252.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 24 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
EMAV S.A.

J.-R. Bartolini F. Marazzi
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 9, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53049/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

ENOV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.628.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
ENOV S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 9, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53050/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

ENTREPRISE GENERALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.769.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
ENTREPRISE GENERALE S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 10, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53051/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

EUROBIZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 43.253.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 57, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
société civile

(53056/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

ESPACE ARIANE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.053.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
ESPACE ARIANE IMMOBILIERE S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 9, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53052/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

FEN-GREENFIELD (SOPARFI) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 52.740.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
FEN-GREENFIELD (SOPARFI) S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 9, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53062/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

EURO PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 5, ancienne route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.530.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 44, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Signature
Un Mandataire

(53063/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

EUROPARTHENON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.300.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPARTHENON S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 39.300, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 253 du 11 juin 1992.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Dominique Pacci, employée privée, demeurant à F-Longlaville.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, demeurant à B-Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'année sociale qui commencera dorénavant le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre, l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 1998 finira le 30 novembre 1998.

- Modification afférente de l'article 11 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social de la société qui commencera désormais le premier décembre et se terminera le trente novembre de l'année suivante.

Exceptionnellement, l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 1998 se terminera le 30 novembre 1998.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 11 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Didier, D. Pacci, P. Sprimont, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 112S, fol. 88, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

F. Baden.

(53064/200/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

EUROPARTHENON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 39.300.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1998.

F. Baden.

(53065/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

EWEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 39.941.

DISSOLUTION

Il résulte d'un acte de dissolution reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 1998, numéro 1839 du répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} décembre 1998, volume 846, folio 31, case 10, que la société à responsabilité limitée EWEN, S.à r.l., avec siège social à Esch-sur-Alzette, constituée originellement sous la dénomination de EWEN KAUFFMANN, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire prédit en date du 27 mars 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 386 du 8 septembre 1992, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 30 septembre 1993, publié au Mémorial Spécial C numéro 564 du 27 novembre 1993 et suivant acte du 28 octobre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 23 du 21 janvier 1994, au capital social de cinq cent mille francs (500.000,-),

a été dissoute avec effet retroactif au 1^{er} mai 1998.

Les associés accordent pleine et entière décharge à l'ancienne gérante Annette Odill, de sa fonction de gérante de la société.

La liquidation a été réalisée et a été définitivement clôturée à compter du 1^{er} mai 1998.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et seront conservés pendant cinq ans au moins au siège social de la prédite société.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 1998.

N. Muller.

(53066/224/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

EXCHANGE PARTICIPATIONS IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.998.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1998, vol. 512, fol. 50, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Signatures.

(53067/567/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

FACE DES CAPRICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, Z.I. Allée John W. Léonard.

EXTRAIT

Par lettre recommandée du 14 décembre 1998, Monsieur Paul Kellen, demeurant à Walferdange, a démissionné de son poste de gérant de la société avec effet au 1^{er} janvier 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Le Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 40, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53068/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

FELLER ROCK PROCESSING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 70, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 29.859.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 44, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Signature

Un Mandataire

(53069/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

FELLER ROCK PROCESSING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 70, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 29.859.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 1998, vol. 515, fol. 44, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

Signature

Un Mandataire

(53070/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

FIDEXCO, Société Civile Particulière.

Siège social: L-1467 Howald, 49, rue Henri Entringer.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Norbert Meisch, expert-comptable, demeurant à L-1467 Howald, 49, rue Henri Entringer.

Lequel comparant a présentement déposé au notaire instrumentant et l'a requis de mettre au rang de ses minutes, à la date de ce jour:

1. - une cession de parts sous seing privé signée entre parties à Esch-sur-Alzette le 26 octobre 1998 de onze parts sociales (11) de la société civile particulière FIDEXCO, établie et ayant son siège social à L-1467 Howald, 49, rue Henri Entringer,

constitué suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 août 1993, numéro 6595, publié au Mémorial Recueil Spécial C numéro 508 du 26 octobre 1993,

modifiée suivant décision collective des associés du 2 juin 1998, publiée au Mémorial Recueil C numéro 578 du 10 août 1998.

à Monsieur Norbert Meisch, prédit,

2. - une cession de parts sous seing privé signée entre parties en date du 26 octobre 1998 de quarante-neuf parts sociales (49) de la prédite société civile particulière FIDEXCO,

à Monsieur François Pletschette, conseiller fiscal, demeurant à L-3850 Schiffflange, 5, avenue de la Libération,

3. - la procuration sous seing privé y afférente donnée par Monsieur François Pletschette, prédit, en date du 26 octobre 1998,

4. - la décision des associés de la prédite société civile particulière FIDEXCO prise en date du 26 octobre 1998 de transférer le siège social de L-1467 Howald, 49, rue Henri Entringer à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch,

5. - et le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société civile particulière FIDEXCO tenue à Esch-sur-Alzette en date du 3 novembre 1998 modifiant l'article 4 des statuts.

Lesquels documents après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte de dépôt pour être formalisés avec lui en due forme et ne pas être susceptibles d'opposition.

Mention

Mention du présent acte sera consenti partout où besoin sera, notamment que toutes expéditions du présent acte de dépôt seront délivrées aux parties sur première demande.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Meisch, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 1998, vol. 846, fol. 21, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 1998.

N. Muller.

(53073/224/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

FIGEVI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 49.682.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée FIGEVI S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 35, rue Glesener, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 49.682.

constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 8 décembre 1994, publié au Mémorial C n° 144 du 31 mars 1995.

Ladite société a un capital social actuel de quatre millions de francs français (FRF 4.000.000,-) divisé en quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Mme Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Isabel Costa, Maître en droit privé, demeurant à Hagondange.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Nicolay, licencié en droit (UCL), demeurant à Arlon.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les quatre mille (4.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 27 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante.»

2) Modification de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois d'avril à 16.00 heures au siège social, ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

3) Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

FIMU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 51.318.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 55, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour FIMU S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

(53076/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

FINA STRASSEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: 4, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 45.715.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 51, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 décembre 1998.

(53077/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

FINANCIERE TOURISTIQUE ET IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 30.034.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 51, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour la société
FINANCIERE TOURISTIQUE ET IMMOBILIERE S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(53082/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

FINANCIERE DES MINQUIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.840.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente novembre.
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE DES MINQUIERS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 décembre 1997, publié au Mémorial Recueil C numéro 298 du 30 avril 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Xavier Isaac, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Catherine Koch, employée privée, demeurant à Luxembourg.
L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Emmanuelle Thorn, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de l'exercice social pour le faire courir dorénavant du 1^{er} décembre de chaque année au 30 novembre de l'année suivante, de sorte que l'exercice en cours qui a commencé le 24 décembre 1997 se terminera le 30 novembre 1998 et les exercices suivants courront du 1^{er} décembre de chaque année au 30 novembre de l'année prochaine.

2. Modification des statuts en conséquence afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 18.** l'année sociale commence le 1^{er} décembre de chaque année et se termine le 30 novembre de l'année suivante.»

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre et pour la première fois en 1998.

En conséquence, l'exercice ayant commencé le 24 décembre 1997 se terminera le 30 novembre 1998.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 18. 1^{er} alinéa.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: X. Isaac, C. Koch, E. Thorn, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 112S, fol. 92, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 décembre 1998.

G. Lecuit.

(53078/220/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

FINANCIERE DES MINQUIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 62.840.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 décembre 1998.

G. Lecuit.

(53079/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

FINANCIERE STOUFF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 62.869.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE STOUFF S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 décembre 1997, publié au Mémorial Recueil C numéro 307 du 5 mai 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Xavier Isaac, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Eliane Klimezyk, employée privée, demeurant à Hussigny (France)

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Emmanuelle Thorn, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de l'exercice social pour le faire courir dorénavant du 1^{er} décembre de chaque année au 30 novembre de l'année suivante, de sorte que l'exercice en cours qui a commencé le 24 décembre 1997 se terminera le 30 novembre 1998 et les exercices suivants courront du 1^{er} décembre de chaque année au 30 novembre de l'année prochaine.

2. Modification des statuts en conséquence afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 18.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre de chaque année et se termine le 30 novembre de l'année suivante.»

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre et pour la première fois en 1998.

En conséquence, l'exercice ayant commencé le 24 décembre 1997 se terminera le 30 novembre 1998.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 18. 1^{er} alinéa.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: X. Isaac, E. Klimezyk, E. Thorn, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 112S, fol. 92, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 décembre 1998.

G. Lecuit.

(53080/220/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

FINANCIERE STOUFF S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 62.869.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 décembre 1998.

G. Lecuit.

(53081/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

FINANCIERE VILLEBOIS MAREUIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.222.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie: L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE VILLEBOIS MAREUIL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 59.222, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement du notaire soussigné en date du 2 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 446 du 14 août 1997. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 462 du 26 août 1997.

L'Assemblée est ouverte à douze heures vingt-cinq sous la présidence de Monsieur William Ghrenassia, administrateur de sociétés, demeurant à F-Vaucresson,

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie Arpea, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à B-Hondelange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des lettres recommandées en date du 17 novembre 1998.

II. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'année sociale qui commencera dorénavant le 1^{er} décembre et se terminera le 30 novembre, l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 1998 finira le 30 novembre 1998.

- Modification afférente de l'article 12 des statuts.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. - Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 106.885 actions en circulation, 106.885 actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

V. - Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social de la société qui commencera désormais le premier décembre et se terminera le trente novembre de l'année suivante.

Exceptionnellement, l'exercice social ayant commencé le premier janvier 1998 se terminera le 30 novembre 1998.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 12 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante: «L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W. Ghrenassia, S. Arpea, N. Didier, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 112S, fol. 88, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

F. Baden.

(53083/200/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

FINANCIERE VILLEBOIS MAREUIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.222.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1998.

F. Baden.

(53084/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

FINANCIERE DE WILTZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.521.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE DE WILTZ S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 59.521, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 498 du 13 septembre 1997.

L'Assemblée est ouverte à douze heures quinze sous la présidence de Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à B-Hondelange,

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie Arpea, employée privée, demeurant à F-Longlaville.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, demeurant à B-Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'année sociale qui commencera dorénavant le premier décembre et se terminera le trente novembre, l'exercice social ayant commencé le premier avril 1998 finira le trente novembre 1998.

- Modification afférente de l'article 13 des statuts.

- Changement de la date de l'Assemblée Statutaire Annuelle qui se tiendra dorénavant le troisième lundi de février à dix heures.

- Modification afférente de l'article 17 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social de la société qui commencera désormais le premier décembre et se terminera le trente novembre de l'année suivante.

Exceptionnellement, l'exercice social ayant commencé le premier avril 1998 se terminera le 30 novembre 1998.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 13 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante: «L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante.»

Troisième résolution:

L'assemblée décide de changer la date de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra dorénavant le troisième lundi du mois de février à dix heures.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 17 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième lundi du mois de février à dix heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Didier, S. Arpea, P. Sprimont, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 112S, fol. 88, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 1998.

F. Baden.

(53085/200/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

FINANCIERE DE WILTZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.521.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1998.

F. Baden.

(53086/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

FINANCIERE ZOE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 62.870.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE ZOE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 décembre 1997, publié au Mémorial Recueil C numéro 305 du 4 mai 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Xavier Isaac, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Catherine Koch, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Emmanuelle Thorn, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de l'exercice social pour le faire courir dorénavant du 1^{er} décembre de chaque année au 30 novembre de l'année suivante, de sorte que l'exercice en cours qui a commencé le 24 décembre 1997 se terminera le 30 novembre 1998 et les exercices suivants courront du 1^{er} décembre de chaque année au 30 novembre de l'année prochaine.

2. Modification des statuts en conséquence afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 18.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre de chaque année et se termine le 30 novembre de l'année suivante.»

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social du 31 décembre au 30 novembre et pour la première fois en 1998.

En conséquence, l'exercice ayant commencé le 24 décembre 1997 se terminera le 30 novembre 1998.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 18. 1^{er} alinéa.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: X. Isaac, C. Koch, E. Thorn, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 1998, vol. 112S, fol. 92, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 décembre 1998.

G. Lecuit.

(53087/220/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

FINANCIERE ZOE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 62.870.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 décembre 1998.

G. Lecuit.

(53088/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

FINTILES INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 44.936.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 25 août 1998

Le siège social de la société et transféré au L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Certifié sincère et conforme

FINTILES INVESTMENT S.A.

Signature Signature

Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 9, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53089/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

FLORA DIFFUSION II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 41.889.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 55, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(53090/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

FRAMEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 51.434.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 51, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour la société
FRAMEC INTERNATIONAL S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(53092/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

GEDINA CAPITAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyer.
R. C. Luxembourg B 54.805.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 55, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour GEDINA CAPITAL INVESTMENTS S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

(53095/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

FORTHUNGEN INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 26, rue Adames.
R. C. Luxembourg B 37.569.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des porteurs d'actions de jouissance de la société anonyme holding FORTHUNGEN INTERNATIONAL, avec siège social à L-1114 Luxembourg, 26, rue Adames, constituée suivant acte, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 juillet 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 32 du 29 janvier 1992, modifiée suivant acte, reçu par le notaire Joseph Elvinger, alors de résidence à Dudelange, en remplacement du notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 29 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 201 du 4 mai 1993, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 37.569, mise en liquidation suivant acte, reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 721 du 6 octobre 1998, au capital social de deux millions de francs français (FF 2.000.000,-), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de mille francs français (FF 1.000,-) chacune, entièrement amorties.

L'assemblée est présidée par Maître Jean-Paul Noesen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Thérèse Jemming, employée privée, demeurant à Echternach.

L'assemblée élit comme scrutateurs:

- a) Mademoiselle Régine Pinto, employée privée, demeurant à Luxembourg,
- b) Maître Roy Nathan, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée et paraphée par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les deux mille (2.000) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.
3. Conservation des livres et documents de la société anonyme holding FORTHUNGEN INTERNATIONAL.
4. Clôture de la liquidation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le rapport du commissaire-vérificateur.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leur mandat respectif et décharge est donnée aux membres du bureau.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant cinq ans en l'étude du liquidateur.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme holding FORTHUNGEN INTERNATIONAL, qui cessera d'exister.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Noesen, T. Jemming, R. Pinto, R. Nathan, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1998, vol. 113S, fol. 1, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 1998.

E. Schlessler.

(53091/227/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

GENAFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 62.016.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 10 décembre 1998 que:

- Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur G.G.F.M. Berben et lui donne décharge pour son mandat d'administrateur de la société;
- Le Conseil d'Administration accepte la cooptation de Monsieur H. Ester aux fonctions d'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.
- Ces deux résolutions sont effectives à partir du 10 décembre 1998.

*Pour la société
Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 515, fol. 56, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53096/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

GLOBE INTERFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 33.083.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 20 août 1998

Le domicile de la société et transféré au L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Certifié sincère et conforme
GLOBE INTERFIN S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 1998, vol. 515, fol. 9, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53099/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

GESTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 55.301.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 50, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour la société GESTAR S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(53097/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

GESTIMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 53.912.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 15, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour la société GESTIMED S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(53098/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

FORTIS FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.939.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 janvier 1999

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Jacquemin, qui désigne comme secrétaire Monsieur Didier Lambert.

L'Assemblée désigne alors Madame Anne Guinotte comme scrutateur.

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

- qu'il appert de la liste de présence, dûment signée et clôturée par les membres du bureau que 3 actionnaires détenant dix mille quatre cent seize (10.416) actions sont présents ou représentés:
- que la présente Assemblée a été convoquée par courriers recommandés adressés aux actionnaires nominatifs et par un avis contenant l'ordre du jour publiés dans un quotidien luxembourgeois conformément à la loi du 10 décembre 1998, ainsi qu'il appert des pièces justificatives présentées au bureau de l'Assemblée:
- que pour assister à la présente Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires;
- que la présente Assemblée a donc été régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour suivant:

1. Passage de l'expression du capital et des références aux devises IN à l'Euro:

A cette fin, les articles 5, 22, 24, 25 et 26 sont soumis à révision.

Monsieur le Président présente les modifications statutaires telle qu'elles sont présentées par le Conseil d'Administration du 30 novembre 1998.

Il les soumet ensuite à l'Assemblée pour examen et approbation.

Après délibération, l'Assemblée décide, à l'unanimité, des modifications statutaires suivantes afin de remplacer la devise d'expression du capital, soit le francs luxembourgeois, et toutes références à cette devise dans les statuts par l'Euro:

Art. 5. §1.

Le capital social sera à tout moment égal à la valeur de l'actif net de la Société telle que définie à l'article 22 des statuts. Le capital minimum de la Société est de un million deux cent quarante mille (1.240.000) Euro. Le capital initial a été fixé à cinquante millions (50.000.000) de francs luxembourgeois représenté par dix mille (10.000) actions nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 5. §7.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets tels que définis à l'article 22 des présents statuts correspondant à chacune des classes seront, s'ils ne sont pas exprimés en Euro, convertis en Euro et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les classes.

Art. 5. §9.

Ce paragraphe est supprimé.

Art. 22, E, b).

Tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs et engagements de la Société exprimés autrement qu'en Euro seront évalués en tenant compte des taux de change en vigueur au jour et heure de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions.

Art. 24. §2 et 3.

La devise de consolidation est l'Euro. Au cas où il existerait différentes classes d'actions, telles que prévues à l'article 5 des présents statuts, et si les comptes de ces classes sont exprimés en monnaies différentes, ces derniers seront convertis en Euro et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société.

Art. 25. §2.

Le Conseil d'administration peut également, conformément à la loi, procéder à des paiements d'acomptes sur dividende. Des dividendes annoncés pourront être payés en actions ou en espèces et, dans ce cas, en Euro ou en toute autre monnaie choisie par le Conseil d'Administration, et pourront être payés aux temps et lieu choisis par le Conseil d'Administration.

Art. 26. §1 et 2.

Le Conseil d'administration peut suivant une résolution prise à la majorité de ses membres au cas où:

1. Les actifs nets d'une classe d'actions sont inférieurs à l'équivalent de 250.000,- Euro pendant une période de six mois:

2. Des événements d'ordre politique, économique ou social ne lui permettent plus d'atteindre les objectifs fixés par la politique d'investissement de ladite classe, ou l'Assemblée Générale des actionnaires d'une classe d'actions peut, suite à une proposition motivée du Conseil d'Administration prise à la majorité de ses membres au cas où:

1. Les actifs nets d'une classe d'actions sont inférieurs à l'équivalent de 250.000,- Euro pendant une période de six mois;

2. Des événements d'ordre politique, économique ou social ne lui permettent plus d'atteindre les objectifs fixés par la politique d'investissement de ladite classe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signature	Signature	Signature
Le Scrutateur	Le Secrétaire	Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 1999, vol. 519, fol. 34, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07251/011/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

CAIXA CATALUNYA FONCLIQUET, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 49.661.

*Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 1^{er} janvier 1999 à 8.00 heures*

Bureau

La séance est ouverte à 8.00 heures sous la présidence de Monsieur Guy Verhoustraeten qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Véronique Jean. L'assemblée désigne comme scrutateur Mademoiselle Nuria Tejada.

Exposé du président

Le Président expose:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire des Actionnaires a pour ordre du jour:

1. Adoption de l'Euro comme devise de référence du Fonds mentionné à la place de la peseta espagnole à partir du 1^{er} janvier 1999,

2. Modification des statuts de CAIXA CATALUNYA FONCLIQUET, SICAV datés du 23 décembre 1994 tels qu'amendés le 9 mars 1998, comme suit:

Art. 5. Capital social.

Amendement du deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante

«Le capital minimum sera toujours équivalent, en Euro, à cinquante millions de Francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-).»

Art. 5. Capital social.

Amendement du cinquième paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Pour les besoins de la détermination du capital de la Société, les actifs nets attribuables à chaque compartiment s'ils ne sont pas libellés en Euro, seront convertis en Euro et le capital social de la Société sera le total des actifs nets de tous les compartiments.»

Art. 8. Limitations à la propriété d'actions.

Amendement de la première phrase du point c) 3 de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le paiement du prix de rachat sera effectué en Euro ou dans toute autre devise majeure déterminée par le Conseil d'Administration au propriétaire de ces actions.»

Art. 9. Valeur nette d'inventaire.

Amendement de la première phrase du deuxième paragraphe de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La valeur de l'actif net par action pour chaque compartiment sera exprimée en Euro ou dans toute autre devise suivant décision du Conseil d'Administration et sera déterminée . . . »

Art. 28. Attribution des résultats.

Amendement de la première phrase du septième paragraphe de l'article 28 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Les dividendes déclarés pourront être payés en Euro ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et ce aux lieux et heures déterminés par le Conseil d'Administration.»

Art. 30. Liquidation d'un compartiment.

Amendement de la première phrase du premier paragraphe de l'article 30 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration pourrait proposer à une Assemblée extraordinaire des actionnaires la dissolution d'un compartiment au cas où les actifs nets d'un compartiment tomberaient en dessous de l'équivalent en Euro de ESP 1 milliard (1.000.000.000,-) durant une période d'au moins trois mois consécutifs.»

3. Autoriser le Conseil d'administration à procéder par acte sous seing privé à toute éventuelle adaptation qui devrait être apportée aux modifications énumérées ci-dessus ou à toute autre modification qui serait nécessaire en vue du passage à l'Euro.

4. Autoriser le Conseil d'administration à amender le Prospectus du Fonds sous rubrique et à prendre les mesures nécessaires en vue du passage à l'Euro au 1^{er} janvier 1999 par Résolution Circulaire.

5. Divers.

II. Que les Actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les Actionnaires présents, les mandataires des Actionnaires représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

III. Qu'aucun quorum n'est requis pour cette assemblée et que les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action donne droit à une voix.

IV. Que les actions sont toutes nominatives et que l'assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés aux actionnaires par lettre recommandée le 14 décembre 1998, dont la preuve est fournie à l'assemblée.

V. Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les 95.428 actions existantes au 1^{er} janvier 1999, 95.428 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Les faits exposés étant reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter l'Euro comme devise de référence dans le Fonds mentionné à la place de la peseta espagnole à partir du 1^{er} janvier 1999.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts de CAIXA CATALUNYA FONCLIQUET, SICAV datés du 23 décembre 1994 tels qu'amendés le 9 mars 1998, comme suit:

- Amendement du deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital minimum sera toujours équivalent, en Euro, à cinquante millions de Francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-).»

- Amendement du cinquième paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Pour les besoins de la détermination du capital de la Société, les actifs nets attribuables à chaque compartiment s'ils ne sont pas libellés en Euro, seront convertis en Euro et le capital social de la Société sera le total des actifs nets de tous les compartiments.»

- Amendement de la première phrase du point c) 3 de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le paiement du prix de rachat sera effectué en Euro ou dans toute autre devise majeure déterminée par le Conseil d'Administration au propriétaire de ces actions.»

- Amendement de la première phrase du deuxième paragraphe de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La valeur de l'actif net par action pour chaque compartiment sera exprimée en Euro ou dans toute autre devise suivant décision du Conseil d'Administration et sera déterminée ...»

- Amendement de la première phrase du septième paragraphe de l'article 28 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Les dividendes déclarés pourront être payés en Euro ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et ce aux lieux et heures déterminés par le Conseil d'Administration.»

- Amendement de la première phrase du premier paragraphe de l'article 30 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration pourrait proposer à une Assemblée extraordinaire des actionnaires la dissolution d'un compartiment au cas où les actifs nets d'un compartiment tomberaient en dessous de l'équivalent en Euro de ESP 1 milliard (1.000.000.000,-) durant une période d'au moins trois mois consécutifs.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration de CAIXA CATALUNYA FONCLIQUET, SICAV à procéder par acte sous seing privé à toute éventuelle adaptation qui devrait être apportée aux modifications énumérées ci-dessus ou à toute autre modification qui serait nécessaire en vue du passage à l'Euro.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le Conseil d'administration à amender le Prospectus de CAIXA CATALUNYA FONCLIQUET, SICAV et à prendre les mesures nécessaires en vue du passage à l'Euro au 1^{er} janvier 1999 par Résolution Circulaire.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 9.00 heures.

G. Verhoustraeten
Président

V. Jean
Secrétaire

N. Tejada
Scrutateur

Pour copie conforme
R. Neuman
Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 1999, vol. 519, fol. 41, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07472/226/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1999.

CAIXA CATALUNYA FONCLIQUET, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 49.661.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1999.

(07473/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1999.

FORCE CASH, Société Anonyme sous le régime d'une Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 33.645.

*Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 1^{er} janvier 1999 à 8.00 heures*

Bureau

La séance est ouverte à 8.00 heures sous la présidence de Monsieur Guy Verhoustraeten qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Véronique Jean. L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Philippe Visconti.

Exposé du président

Le Président expose:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire des Actionnaires a pour ordre du jour:

1. Approbation, à partir du 1^{er} janvier 1999, de l'Euro comme devise de référence de FORCE CASH.

2. Modification des statuts coordonnés de FORCE CASH comme suit:

A. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts coordonnés pour lui donner la teneur suivante

«Le capital social sera à tout moment égal à la valeur de l'actif net de la Société. Le capital minimum légal ne pourra être inférieur à l'équivalent en Euro de 50 millions de francs luxembourgeois.»

B. Modification de la deuxième phrase du troisième paragraphe de l'article 5 des statuts coordonnés pour lui donner la teneur suivante:

«En outre, au cas où l'actif net d'un compartiment déterminé tomberait, pour quelque raison que ce soit, en dessous de l'équivalent en Euro de 50 millions de francs luxembourgeois, le Conseil d'administration pourrait décider de dissoudre le compartiment en question, à condition de permettre aux actionnaires de demander soit le remboursement de leurs actions à la valeur nette d'inventaire, soit la conversion de celles-ci en actions d'un autre compartiment en activité de leur choix.»

C. Modification de la dernière phrase du deuxième paragraphe de l'article 21 des statuts coordonnés pour lui donner la teneur suivante:

«Ces rapports comprendront les informations financières relatives à chacun des compartiments de la Société, à la composition et à l'évolution de leurs avoirs, ainsi que la situation consolidée de tous les compartiments, exprimée en Euro (EUR).»

3. Autoriser le Conseil d'administration de FORCE CASH à procéder par acte sous seing privé à toute éventuelle adaptation qui devrait être apportée aux modifications énumérées ci-dessus ou à toute autre modification qui serait nécessaire en vue du passage à l'Euro.

4. Autoriser le Conseil d'administration à amender le Prospectus de FORCE CASH et à prendre les mesures nécessaires en vue du passage à l'Euro au 1^{er} janvier 1999 par Résolution Circulaire.

5. Divers.

II. Que les Actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les Actionnaires présents, les mandataires des Actionnaires représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

III. Qu'aucun quorum n'est requis pour cette assemblée et que les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action donne droit à une voix.

IV. Que les actions sont toutes nominatives et que l'assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés aux actionnaires par lettre recommandée le 17 décembre 1998, dont la preuve est fournie à l'assemblée.

V. Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les 187.089 actions existantes au 1^{er} janvier 1999, 173.953 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Les faits exposés étant reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter, à partir du 1^{er} janvier 1999, l'Euro comme devise de référence de FORCE CASH.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts coordonnés de FORCE CASH comme suit:

- Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts coordonnés qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social sera à tout moment égal à la valeur de l'actif net de la Société. Le capital minimum légal ne pourra être inférieur à l'équivalent en Euro de 50 millions de francs luxembourgeois.»

- Modification de la deuxième phrase du troisième paragraphe de l'article 5 des statuts coordonnés qui aura désormais la teneur suivante:

«En outre, au cas où l'actif net d'un compartiment déterminé tomberait, pour quelque raison que ce soit, en dessous de l'équivalent en Euro de 50 millions de Francs luxembourgeois, le Conseil d'administration pourrait décider de dissoudre le compartiment en question, à condition de permettre aux actionnaires de demander soit le remboursement de leurs actions à la valeur nette d'inventaire, soit la conversion de celles-ci en actions d'un autre compartiment en activité de leur choix.»

- Modification de la dernière phrase du deuxième paragraphe de l'article 21 des statuts coordonnés qui aura désormais la teneur suivante:

«Ces rapports comprendront les informations financières relatives à chacun des compartiments de la Société, à la composition et à l'évolution de leurs avoirs, ainsi que la situation consolidée de tous les compartiments, exprimée en Euro (EUR).»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration de FORCE CASH à procéder par acte sous seing privé à toute éventuelle adaptation qui devrait être apportée aux modifications énumérées ci-dessus ou à toute autre modification qui serait nécessaire en vue du passage à l'Euro.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le Conseil d'administration de FORCE CASH à amender le Prospectus et à prendre les mesures nécessaires en vue du passage à l'Euro au 1^{er} janvier 1999 par Résolution Circulaire.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 9.00 heures.

G. Verhoustraeten
Président

V. Jean
Secrétaire

P. Visconti
Scrutateur

Pour copie conforme
R. Neuman
Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 1999, vol. 519, fol. 41, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07515/226/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1999.

FORCE CASH, Société Anonyme sous le régime d'une Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 33.645.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 1999.

(07516/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 1999.

FORTIS JAPAN FUNDS, SICAF, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 56.153.

Resolutions of the Board of Directors of January 25, 1999

Under reference to article 5 of the articles of association of FORTIS JAPAN FUNDS, SICAF, the Board of Directors of the company decides:

1. To redenominate the authorized and issued capital, denominated in Dutch Guilders, into EURO as par February 1, 1999 as defined in article 5 of the articles of association;

2. To express the net asset value per share as per February 1, 1999 in EURO as defined in article 13 of the articles of association;

3. To contribute additional capital on each share issued by the Company as per February 1, 1999 against the share premium account, on basis of the conversion rate for Dutch Guilders to EURO, which has been established previously.

The Board of Directors of the Company has decided not to take the decision that the distributions as referred to in article 29 of the articles of association of the Company will take place in EURO as such will be effectuated by law upon the redenomination of the Company.

January 25, 1999.

Signature
L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 1999, vol. Euro 1, fol. 5, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07252/011/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

CGER ASSURANCES FUND, Fonds Commun de Placement.

— MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE GESTION

Par décision du 30 novembre 1998, le Conseil d'Administration de la Société de Gestion CGER ASSURANCES MANAGEMENT a décidé de modifier les articles 17 et 19 du Règlement de Gestion du Fonds Commun de Placement CGER ASSURANCES FUND afin de remplacer la devise d'expression des comptes, soit le franc luxembourgeois et toutes références à cette devise par l'Euro et pour leur donner la teneur suivante:

Art. 17. Les comptes du Fonds sont libellés en Euro et sont clôturés au 31 décembre de chaque année, pour la première fois le 31 décembre 1997.

Les comptes consolidés du Fonds s'obtiennent en additionnant les états financiers de chaque compartiment convertis en Euro au taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes, au cas où ils seraient exprimés dans une autre devise.

Les comptes annuels du Fonds seront vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé nommé par la Société de gestion.

Art. 19. §5. La Société de Gestion peut décider de liquider un compartiment au cas où les actifs nets de ce compartiment deviendraient inférieurs à l'équivalent de 250.000,- Euro ou dans les cas où des changements de la situation économique ou politique le justifieraient.

Art. 19. §6. La Société de Gestion peut décider de faire l'apport des avoirs d'un compartiment du Fonds à un autre compartiment de CGER ASSURANCES FUND ou dans les cas où les actifs nets du compartiment apporté deviendraient inférieurs à 250.000,- Euro ou dans le cas où des changements de la situation économique ou politique le justifieraient.

Luxembourg, le 7 décembre 1998.

L'agent domiciliataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 1999, vol. Euro 1, fol. 5, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(07190/011/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 1999.

GLOBUS EUROPE HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1529 Luxembourg, 32, rue Raoul Follereau.

—
Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den vierundzwanzigsten November.

Vor Notar Norbert Muller, mit Amtswohnsitz in Esch-sur-Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft GLOBUS EUROPE HOLDING S.A. mit Sitz in L1529 Luxembourg, 32, rue Raoul Follereau,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 5. Februar 1998, veröffentlicht im Amtsblatt Sonderband C Nummer 326 vom 9. Mai 1998,

zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird eröffnet durch Frau Friedlinde Natterer, Bankfachwirt, wohnhaft in Luxembourg, die zum Schriftführer Herrn Götz Empel, wohnhaft in Beles ernannt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herrn Richard Eicke, Privatbeamter, wohnhaft in Luxembourg, 32, rue Raoul Follereau.

Welche Kompargenten den Versammlungsvorstand bilden.

Bei Eintritt in die Versammlung haben die bevollmächtigten Vertreter der Aktionäre, die zur Einsicht aufliegende Anwesenheitsliste unterschrieben.

Auf dieser Anwesenheitsliste sind die vertretenen Aktionäre, die Aktionär-Vertreter sowie die Stückzahl der vertretenen Aktien eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Versammlungsvorstand abgeschlossen. Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden durch die Aktionäre-Vertreter ne varietur unterschrieben.

Anwesenheitsliste und Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in Höhe von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,-) eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig Aktien (1.250) mit einem Nominalwert von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,-) auf gegenwärtiger Generalversammlung vertreten ist.

Die Tagesordnung lautet:

- Erhöhung des Aktienkapitals um drei Millionen Luxemburger Franken (3.000.000,-), um es von seinem jetzigen Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,-) auf vier Millionen zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (4.250.000,-) aufzustocken, durch Schaffung und Ausgabe von dreitausend Aktien (3.000) mit einem Nominalwert von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,-), welche dieselben Rechte und Vorteile genießen, wie die bestehenden Aktien.

- Zeichnung und Einzahlung der drei tausend (3.000) neuen Aktien.
- Entsprechende Abänderung des ersten Paragraphen von Artikel drei der Statuten,
- Entsprechende Abänderung des Titels VII der Statuten.

Als dann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig nachstehende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschliesst einstimmig, das Aktienkapital der Gesellschaft um drei Millionen Luxemburger Franken (3.000.000,-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,-) auf vier Millionen zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (4.250.000,-) aufzustocken, durch Schaffung und Ausgabe von dreitausend Aktien (3.000) mit einem Nominalwert von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,-), welche dieselben Rechte und Vorteile genießen, wie die bestehenden Aktien.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die vorerwähnten neu geschaffenen dreitausend Aktien voll eingezahlt und gezeichnet wurden, und dass somit die Summe von drei Millionen Luxemburger Franken (3.000.000,-) ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Statuten an den hiavor erfolgten Beschluss beschliesst die Generalversammlung den ersten Paragraphen von Artikel 3 der Statuten abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt vier Millionen zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (4.250.000,-) eingeteilt in viertausendzweihundert fünfzig (4.250) Aktien mit einem Nominalwert von je tausend Luxemburger Franken (1.000,-).» (Der Rest bleibt unverändert).

Dritter Beschluss

Zwecks Anpassung der Statuten an den hiavor erfolgten Beschluss beschliesst die Generalversammlung Titel VII. der Statuten abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«VII. - Kapitalzeichnung

Die Komparenten haben die Aktien wie folgt gezeichnet und eingezahlt

Aktionäre:	Gezeichnetes Kapital:
1. - Die Aktiengesellschaft LOGO-HOLDING A.G., vorgenannt	1.000,- FL
2. - Die Aktiengesellschaft SILVERWOOD LIMITED	4.249.000,- FL
Total:	4.250.000,- FL
Aktionäre:	Eingezahltes Kapital:
1. - Die Aktiengesellschaft LOGO-HOLDING A.G., vorgenannt	1.000,- FL
2. - Die Aktiengesellschaft SILVERWOOD LIMITED	4.249.000,- FL
Total:	4.250.000,- FL
Aktionäre:	Aktienzahl:
1. - Die Aktiengesellschaft LOGO-HOLDING A.G., vorgenannt	1 Aktie
2. - Die Aktiengesellschaft SILVERWOOD LIMITED	4.249 Aktien
Total:	4.250 Aktien

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von vier Millionen zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (4.250.000,-), zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar, nachgewiesen wurde und von ihm ausdrücklich bestätigt wurde.»

Nach Erschöpfung der Tagesordnung schliesst die Vorsitzende die ausserordentliche Generalversammlung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Esch-sur-Alzette in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, diese Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Natterer, G. Empel, R. Eicke, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 1998, vol. 846, fol. 21, case 1. – Reçu 30.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Abschrift zu dienlichen Zwecken erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch an der Alzette, den 16. Dezember 1998.

N. Muller.

(53100/224/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

JAPAN MAJORS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable

Registered office: Luxembourg.

In the year one thousand nine hundred and ninetyeight, on the twenty-fifth of November.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of JAPAN MAJORS FUND, a société d'investissement à capital variable, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 4th of May, 1994, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 228 of the 10th of June 1994. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on the 29th of July, 1998.

The meeting was opened at 11.30 a.m. with Mrs Cécile Schneider, bank employee, residing in Volmerange-les-Mines, in the chair,

who appointed as secretary Mr Marc Seimetz, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Laurent Pichonnier, bank employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the capital of the Company is below the quarter of the minimum capital required by law.

II.- That the present Extraordinary General Meeting has been convened by mail to the holders of registered shares on the 6th of November, 1998, as well as by notices to shareholders published:

a) in the Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations:

number 813 of November 6th, 1998 number 835 of November 16th, 1998

b) in the «Financieel Economische Tijd»:

on the 6th of November, 1998 on the 16th of November, 1998

c) in the «Echo de la Bourse»:

on the 6th of November, 1998 on the 16th of November, 1998

d) in the «Luxemburger Wort»:

on the 6th of November, 1998 on the 16th of November, 1998.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Liquidation of the Company.

2. Appointment of a liquidator and determination of his powers and compensation.

3. Miscellaneous.

IV.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

V.- As appears from the said attendance list fifty (50) shares out of the one thousand four hundred and seventy-two (1.472) shares in circulation, are represented at the present Extraordinary General Meeting.

According to Article 29 of the law regarding collective investment undertakings, no quorum is required for taking decisions on the items of the agenda.

VI.- As a consequence the meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the corporation and to put it into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator the limited company BANQUE DEWAAY S.A., Succursale de Luxembourg, L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, represented by Mr Henri Servais and Mr Richard Schneider.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The mandate of the liquidator is not remunerated. The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable JAPAN MAJORS FUND, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 mai 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 228 du 10 juin 1994 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 29 juillet 1998.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Madame Cécile Schneider, employée de banque, demeurant à Volmerange-les-Mines,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Marc Seimetz, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent Pichonnier, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le capital social de la Société est devenu inférieur au quart du capital minimum requis par la loi.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des lettres adressées aux actionnaires nominatifs le 6 novembre 1998 ainsi que par des avis publiés:

a) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations:

numéro 813 du 6 novembre 1998 numéro 835 du 16 novembre 1998

b) au «Financieel Economische Tijd»:

du 6 novembre 1998 du 16 novembre 1998

c) à «l'Echo de la Bourse»:

du 6 novembre 1998 du 16 novembre 1998

d) au «Luxemburger Wort»:

du 6 novembre 1998 du 16 novembre 1998.

III.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la Société.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération.

3. Divers.

IV.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

V.- Qu'il appert de la liste de présence que sur les mille quatre cent soixante-douze (1.472) actions en circulation, cinquante (50) actions sont représentées à la présente Assemblée.

Conformément à l'article 29 de la loi sur les organismes de placement collectif, aucun quorum n'est requis pour délibérer sur les points de l'ordre du jour.

VI.- Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société anonyme BANQUE DEWAAY S.A. succursale de Luxembourg, L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, représentée par Messieurs Henri Servais et Richard Schneider.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera. Le mandat du liquidateur est non rémunéré. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Schneider, M. Seimetz, L. Pichonnier, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1998, vol. 112S, fol. 75, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 1998.

F. Baden.

(53144/200/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

INFOMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 53.123.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente novembre.

Par-devant Maître Norbert Müller, notaire de résidence Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme INFOMEDIA S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 4 rue A. Neyen, constituée suivant acte du notaire Georges d'Huart, demeurant à Pétange, en date du 5 juin 1991, publié au Mémorial C n° 462 du 14 décembre 1991, modifié suivant acte du notaire Georges d'Huart, en date du 24 août 1992, publié au Mémorial C n° 10 du 8 janvier 1993.

L'assemblée désigne comme président M. Karl Horsburgh, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Goetz Empel, employé privé, demeurant à Belvaux.

Le président déclare et demande au notaire d'acter comme suit:

1. Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés et le soussigné notaire. La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont dûment présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire qui peut décider ainsi valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités après examination de l'ordre jour.

3. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:

(a) Augmentation du capital à concurrence de LUF 4.260.000,- (quatre millions deux cent soixante mille francs luxembourgeois) pour porter le capital social ainsi du montant actuel de LUF 1.420.000,- (un million quatre cent vingt mille francs luxembourgeois) à LUF 5.680.000,- (cinq millions six cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois) par l'émission de 4.260 (quatre mille deux cent soixante) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

(b) Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à LUF 5.680.000,- (cinq millions six cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois) représenté par 5.680 (cinq mille six cent quatre-vingt) actions, d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

(c) Elections statutaires

Après approbation par l'assemblée de ce qui précède, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de LUF 4.260.000,- (quatre millions deux cent soixante mille francs luxembourgeois) pour porter le capital social ainsi du montant actuel de LUF 1.420.000,- (un million quatre cent vingt mille francs luxembourgeois) à LUF 5.680.000,- (cinq millions six cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois) par l'émission de 4.260 (quatre mille deux cent soixante) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital est fixé à LUF 5.680.000,- (cinq millions six cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois) représenté par 5.680 (cinq mille six cent quatre-vingt) actions, d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune entièrement libérées.»

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la démission de M. Eric Mauer et de M. Hans-Christian Metz du conseil d'administration et de nommer en leur remplacement M. Geoffrey Evett, directeur, demeurant à Londres, et M. Karl Horsburgh, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance qui a débuté à 17.00 heures a été levée à 17.30 heures.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelques formes que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué approximativement à la somme de LUF 85.000,- (quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture étant faite, les membres du bureau ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: K. Horsburgh, J.-P. Cambier, G. Empel, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 décembre 1998, vol. 846, fol. 34, case 4. – Reçu 42.600 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 1998.

N. Muller.

(53123/224/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

INFOMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 53.123.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(53124/224/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

HARAM PARTICIPATIONS FINANCIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 55.596.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée HARAM PARTICIPATIONS FINANCIERES S.A., avec siège social à Luxembourg, 12, rue Goethe, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 55.596.

Ladite société a été constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 535 du 22 octobre 1996,

Les statuts de la société ont été modifiés par le notaire soussigné en date du 26 novembre 1996 publié au Mémorial C 109 du 7 mars 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Virgilio Ranalli, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée ne varietur par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. - Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de quarante et un millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 41.250.000,-) représenté par quarante et un mille deux cent cinquante (41.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-), entièrement libérées, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

III. - Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation probables.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur

- Monsieur Alessandro Jelmoni et Monsieur Virgilio Ranalli, pouvant engager la liquidation chacun par sa seule signature vis-à-vis des tiers.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à LUF 30.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: J. Rossi, V. Ranalli, A. Jelmoni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998, vol. 112S, fol. 82, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1998.

J. Delvaux.

(53109/208/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

H.T.P.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 62.761.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding H.T.P.L. S.A., ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 62.761, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 280 du 25 avril 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Xavier Isaac, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Catherine Koch, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Emmanuelle Thorn, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Changement de l'exercice social pour le faire courir dorénavant du 1^{er} décembre de chaque année au 30 novembre de l'année suivante, de sorte que l'exercice en cours qui a commencé le 1^{er} janvier 1998 se terminera le 30 novembre 1998 et les exercices suivants courant du 1^{er} décembre de chaque année au 30 novembre de l'année prochaine.

2.- Modification des statuts en conséquence afin de leur donner la teneur suivante:

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} décembre de chaque année et se termine le 30 novembre de l'année suivante.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale de la société qui commencera désormais le 1^{er} décembre pour finir le 30 novembre de l'année suivante.

En outre l'assemblée décide que l'exercice social qui a pris cours le 1^{er} janvier 1998 se terminera exceptionnellement le 30 novembre 1998 et que les exercices suivants courront du 1^{er} décembre de chaque année au 30 novembre de l'année suivante.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article dix des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'année sociale commence le 1^{er} décembre de chaque année et se termine le 30 novembre de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'assemblée décide que nonobstant cette modification de l'exercice social, la date de l'assemblée générale ordinaire, fixée au 21 du mois de mai à 13.45 de chaque année, demeurera inchangée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: X. Isaac, C. Koch, E. Thorn, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998, vol. 837, fol. 90, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 décembre 1998.

J.-J. Wagner.

(53117/239/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

H.T.P.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 62.761.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 décembre 1998.

J.-J. Wagner.

(53118/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

**BUHRMANN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. KNP BT HOLDING S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
H. R. Luxemburg B 47.284.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den dreissigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar André Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft KNP BT HOLDING S.A. mit Sitz in Luxemburg, R.C. Nummer B 47.284, gegründet durch eine Urkunde des instrumentierenden Notars vom 15. März 1994, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 283 vom 25. Juli 1994, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert durch drei Urkunden des instrumentierenden Notars vom 8. Dezember 1994, 12 März 1996 und 3. März 1998, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 129 vom 23. März 1995, Nummer 306 vom 25. Juni 1996 und Nummer 421 vom 11. Juni 1996.

Die Versammlung beginnt um siebzehn Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Jean Gil Pires, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg.

Derselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Raymond Thill, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herrn Marc Prospert, maître en droit, wohnhaft in Bertrange.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die fünfundvierzigtausend fünfhundert vierundsiebzig (45.574) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend (1.000,-) luxemburgische Franken, welche das gesamte Kapital von fünfundvierzig Millionen fünfhundertvierundsiebzigtausend (45.574.000,-) luxemburgische Franken darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann,

da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

- 1) Umbenennung der Gesellschaftsbezeichnung von KNP BT HOLDING S.A. in BUHRMANN LUXEMBOURG S.A.
- 2) Entsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Art. 1 der Satzung.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgenden Beschluss.

Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft von KNP BT HOLDING S.A. in BUHRMANN LUXEMBOURG umzubenennen.

Infolgedessen wird der erste Absatz von Art. 1 der Satzung in Zukunft wie folgt lauten:

Art. 1. Erster Absatz. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung BUHRMANN LUXEMBOURG S.A.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Gil Pires, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 1998, vol. 112S, fol. 100, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Dezember 1998.

A. Schwachtgen.

(53154/230/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

**BUHRMANN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. KNP BT HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 47.284.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1179 du 30 novembre 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 1998.

A. Schwachtgen.

(53155/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

GRAND HOTEL VERWALTUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 65.989.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg en date du 6 novembre 1998*

Il résulte du dit procès-verbal que:

Décharge pleine et entière a été donné à Monsieur Lex Benoy, administrateur démissionnaire et à COMEXO INTERNATIONAL, S.à r.l., commissaire aux comptes démissionnaire, de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

- Monsieur Paolo Ternullo, a été nommé administrateur, et Monsieur Lex Benoy commissaire aux comptes, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Luxembourg, le 6 novembre 1998.

*Pour la société
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1998, vol. 515, fol. 51, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53101/614/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 1998.

SINFINA, SOCIETE INTERNATIONALE DE FINANCEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 10.287.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 11 mars 1999 à 16.00 heures au siège social

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1998.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

I (00403/008/16)

*Le Conseil d'Administration.***PARMERIA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 5.391.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIREqui se tiendra le jeudi *11 mars 1999* à 15.00 heures au siège social*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1998.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

I (00404/008/16)

*Le Conseil d'Administration.***OGLA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.575.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIREqui se tiendra le jeudi *11 mars 1999* à 10.00 heures au siège social*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1998.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

I (00405/008/16)

*Le Conseil d'Administration.***VDFINCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.783.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *12 mars 1999* à 11.15 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

I (00406/029/19)

Le Conseil d'Administration.

KONTEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.211.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 11 mars 1999 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital social en Euros
7. Divers

I (00389/029/20)

Le Conseil d'Administration.

E.B.I.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.613.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 15 mars 1999 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00421/755/18)

Le Conseil d'Administration.

PUTNAM HIGH INCOME GNMA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.041.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS

will be held at the registered office of the Company on 10 March 1999 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the balance sheet and profit and loss accrual as of 30 November 1998.
3. Discharge of the Directors for the fiscal period ended 30 November 1998.
4. Ratification of the co-option of Mr Rafik Fischer as a Director in replacement of Mr Marie-François Lhote de Selancy, who has resigned.
5. Ratification of the co-option of Mr Randolph S. Petralia as a Director in replacement of Mr Thomas M. Turpin, subject to the approval of the «Commission de Surveillance du Secteur Financier.»
6. Re-election of the Directors for the ensuing year
7. Recommendation to the Annual General Meeting to approve the declaration of a dividend of U.S. Dollar 0.23- per share. If approved, the dividend will be paid on 23 March 1999 to shareholders on record on 10 March 1999, ex-dividend on 11 March 1999.
8. Any other business which may be properly brought before the Meeting.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

I (00463/755/26)

By order of the Board of Directors.

CROWN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 40.323.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *11 mars 1999* à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Remplacement d'Administrateurs
6. Divers

I (00286/520/16)

Le Conseil d'Administration.

NAUTICOM S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 41.265.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *11 mars 1999* à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

I (00287/520/15)

Le Conseil d'Administration.

CAFE BEIM LOUIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2342 Luxembourg, 42, rue Poincaré.

Messieurs les associés sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *lundi 8 mars 1999* à 11.00 heures, en l'étude de Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, 7, rue Xavier Brasseur avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la société et décharge des anciens gérants à compter rétroactivement du 31 décembre 1998.
2. Clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 31 décembre 1998.
3. Effets de la liquidation à compter rétroactivement du 31 décembre 1998.

I (00352/224/14)

La Gérance.

SOFIDECOR S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.580.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *mercredi 10 mars 1999* à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 30 septembre 1998.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 septembre 1998 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

I (00353/008/17)

Le Conseil d'Administration.

SIINT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.779.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *11 mars 1999* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00155/795/14)

Le Conseil d'Administration.

QUARTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.192.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *11 mars 1999* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00156/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ARTIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.974.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *12 mars 1999* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00157/795/14)

Le Conseil d'Administration.

RODECO S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.372.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi *10 mars 1999* à 10.00 heures au siège social

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1998.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
3. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nomination statutaire.
6. Divers.

I (00354/008/19)

Le Conseil d'Administration.

INGEBORG INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.481.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 mars 1999 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1996, 1997 et 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (00152/795/14)

Le Conseil d'Administration.

FRINTOIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 16.391.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 mars 1999 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (00153/795/16)

Le Conseil d'Administration.

DRAYTON S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.520.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on March 12, 1999 at 4.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1998.
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
4. Miscellaneous.

I (00154/795/14)

The Board of Directors.

ELBEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 15.597.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 1^{er} mars 1999 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social.
2. Démission et nomination d'administrateurs.
3. Révocation d'un administrateur.
4. Décharge spéciale aux administrateurs démissionnaires pour la période du 1^{er} janvier 1998 à la date de leur démission.
5. Divers.

II (00322/795/16)

Le Conseil d'Administration.

FABILOR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.333.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} mars 1999* à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

II (00091/795/15)

Le Conseil d'Administration.

CADIMEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.329.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} mars 1999* à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00092/795/14)

Le Conseil d'Administration.

CAPISCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.827.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} mars 1999* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (00093/795/16)

Le Conseil d'Administration.

ISALP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.524.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} mars 1999* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997 et 1998.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

II (00094/795/15)

Le Conseil d'Administration.

NOUVELLE «H-AARAU» S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.622.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} mars 1999* à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Ratification de la cooptation de deux Administrateurs.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

II (00095/795/15)

Le Conseil d'Administration.

MONEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.394.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} mars 1999* à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (00096/795/16)

Le Conseil d'Administration.

TOLLAMEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 16.551.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} mars 1999* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00097/795/14)

Le Conseil d'Administration.

EUROPE BIJOUX FINANZ S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 48.202.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,

die am *2. März 1999* um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Kommissars.
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 1998.
3. Ratifizierung der Kooptierung eines Verwaltungsratsmitglieds.
4. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar.
5. Verschiedenes.

II (00098/795/15)

Der Verwaltungsrat.

GRAPHIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 26.024.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mars 1999 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00099/795/15)

Le Conseil d'Administration.

PETRUS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.363.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mars 1999 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00101/795/14)

Le Conseil d'Administration.

BONVENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.930.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mars 1999 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997 et 1998.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

II (00102/795/15)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET ECOLOGIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.529.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 1^{er} mars 1999 à 11.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

7. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
8. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1998.
9. Affectation du résultat
10. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
11. Ratification de la cooptation d'un administrateur par le conseil d'administration et décharge à accorder à l'administrateur démissionnaire.
12. Divers.

II (00226/000/17)

Le Conseil d'Administration.

CAMYBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.088.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mars 1999 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00103/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SOGEKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 39.745.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 4 mars 1999 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00298/755/18)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL TARGET GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.311.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mars 1999 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00104/795/14)

Le Conseil d'Administration.

FUTUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.722.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mars 1999 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nomination statutaire
5. Divers.

II (00106/795/15)

Le Conseil d'Administration.

SUPINVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.211.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *March 3, 1999* at 11.30 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1998.
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
4. Miscellaneous.

II (00105/795/14)

The Board of Directors.

ALFRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.833.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *3 mars 1999* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00107/795/14)

Le Conseil d'Administration.

TEMPURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.083.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *3 mars 1999* à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00108/795/14)

Le Conseil d'Administration.

PALUTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.727.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *2 mars 1999* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital en Euros
7. Divers

II (00311/029/19)

Le Conseil d'Administration.

TRIANO INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.585.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mars 1999 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

II (00109/795/15)

Le Conseil d'Administration.

VALUGA, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.952.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 2 mars 1999 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Conversion du capital en Euros
7. Divers

II (00312/029/19)

Le Conseil d'Administration.

ANTLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.873.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mars 1999 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00110/795/14)

Le Conseil d'Administration.

VLAMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 15.422.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mars 1999 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1997 et 1998
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (00259/795/14)

Le Conseil d'Administration.

GERAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.372.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 8 mars 1999 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 7 janvier 1999 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00116/795/15)

Le Conseil d'Administration.

FIGURA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 35.511.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 mars 1999 à 11.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

II (00284/520/15)

Le Conseil d'Administration.

HOBUCH FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.223.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 3 mars 1999 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 novembre 1998 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00306/755/17)

Le Conseil d'Administration.

ANKARO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 62.752.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 1^{er} mars 1999 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur.
5. Divers.

II (00313/005/16)

Le Conseil d'Administration.

MUSIC MAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.918.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *1^{er} mars 1999* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 septembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 1998.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (00314/005/17)

Le Conseil d'Administration.

JONATHAN FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 42.591.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *1^{er} mars 1999* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

et à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra consécutivement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Conversion en euros du capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998.

II (00319/506/21)

Le Conseil d'Administration.

KOWAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 63.592.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi *1^{er} mars 1999* à 11.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

II (00394/255/21)

Le conseil d'Administration.